

DECRET N° 90-12 du 30 Janvier 1990

chargeant Monsieur ABOUDOU Saliou, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim de Monsieur BRATHIER Pancrace, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale pour compter du 26 Janvier 1990.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

WU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

WU le décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

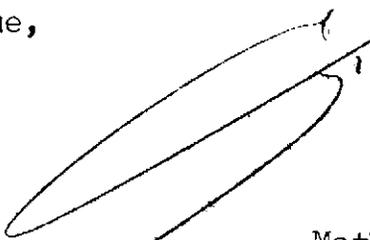
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 26 Janvier 1990, Monsieur ABOUDOU Saliou Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale pendant l'absence de Monsieur BRATHIER Pancrace.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 30 Janvier 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 2 MISPAT-
MJIEPSP 6 AUTRES MINISTERES 14 LPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 ONEPI-GCONB-DCCT 4
BN-DAN 4 UNB-FASJEP 4 PREFETS 6 JORPB 1.-